



Indus de rémunération : la CGT Finances Publiques répond à la DG

« Vous indiquez que la CGT Finances Publiques aurait été informée des opérations en amont et que des échanges ont permis d'en encadrer les modalités. La CGT Finances Publiques ne partage pas votre définition des termes d'informations et d'échanges. **Un simple appel quelques jours avant l'envoi des mails aux agents concernés sans précision du contenu du mail, des délais et du dispositif ne constitue pas une information à hauteur du respect que les agents et leurs représentants sont en droit d'attendre**, dans un contexte économique difficile.

La CGT Finances Publiques vous alerte depuis des années sur l'accroissement de la souffrance au travail des agents, de l'impact des réformes sur leurs droits et garanties et de l'insuffisance de leur rémunération au regard de l'augmentation du coût de la vie entre autres.

La CGT Finances Publiques ne peut admettre que les agents subissent cette maltraitance supplémentaire ! » (...)

(téléchargez le document)

Ils s'attaquent au 1^{er} mai !

Interpellez vos députés avant le 10 avril : **ici** !

Après nous avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de nous supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin.

Avec le soutien de certains parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1^{er} mai !

Présentée au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet c'est de contraindre les salarié·es à travailler et de faire en fait un cadeau aux grands groupes.

Le 1^{er} mai n'est pas un jour comme les autres : c'est le seul jour férié où on ne travaille pas MAIS on est obligatoirement payés quand même. Vérifiez vos bulletins de paye des mois de mai !

Certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances...

Les artisans commerçants ont quant à eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié·es ce jour-là.

Si demain, des commerces peuvent nous faire travailler le 1^{er} mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre ville et ses deux salarié·es, ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

En vérité, l'intention n'est pas de sécuriser mais bien d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1^{er} mai.

(télécharger le document)

Le Gouvernement n'a pas de politique salariale pour la fonction publique

Conseil commun de la Fonction publique
du 11 mars 2026

Le Gouvernement n'a pas de politique salariale pour la fonction publique. Il en a le simulacre. Ce qu'il appelle « gestion des ressources humaines » est, dans les faits, une politique d'épuisement organisé : gel des salaires, suppressions de postes, charges de travail croissantes, carrières qui n'avancent plus. Et ce que l'on nous présente aujourd'hui comme des « réformes » ou des « simplifications » n'est, pour l'essentiel, qu'une collection de dispositifs techniques destinés à gérer les conséquences d'un désengagement de l'État, sans jamais traiter les causes.

(télécharger le document)

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFIP

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Page 4 : devoir de mémoire

Page 5 : page spéciale conflit



Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1^{er} RAM
10 000 TROYES
<https://10.cgtfinancespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgifp.finances.gouv.fr

LE BOIN DES CADRES ET TECHNICIENS AVEC L'UGICT-CGT



NOS COTISATIONS, NOS DROITS AU CHOMAGE !

En organisant une série de négociations pour réformer à nouveau le système d'assurance chômage, le gouvernement avait en tête de trouver 400 millions d'euros d'économies, notamment en s'attaquant aux ruptures conventionnelles. Le patronat, par le biais de ses organisations (Medef, U2P, CPME), a lui demandé des économies à hauteur d'un milliard, faites **sur le dos des travailleurs**. La CGT et son Ugict dénoncent ce nouveau coup de force, qui vise particulièrement les jeunes diplômés et les ingés, cadres et techs seniors.

Le patronat passe à l'attaque contre les salariés qualifiés

Alors qu'aucune étude ne démontre que la rupture conventionnelle serait une démission déguisée, le patronat utilise cet argument pour venir saborder nos droits aux allocations chômage. L'Ugict-CGT rappelle qu'aucun abus de la part des salariés ne peut exister dans le cadre d'une signature de rupture conventionnelle, puisque l'employeur doit donner son accord.

Les salariés concernés par la signature d'une rupture conventionnelle sont de plus en plus nombreux : 515 000 ruptures co' signées en 2024, dont plus de 50% des signataires sont des salariés avec un niveau de diplôme supérieur au bac. Selon l'Apec, 1/5 des cadres seniors inscrits au chômage l'étaient à la suite de la signature d'une rupture co' initiée par l'employeur. Bien loin des clichés brandis par le patronat, **la rupture conventionnelle est aussi beaucoup utilisée par les employeurs pour déguiser des licenciements.**

Nos cotisations, nos droits

Le déficit du budget de l'Unédic n'est pas causé par le versement d'allocations chômage, et s'explique d'une toute autre manière : **une dette héritée du Covid, une non-compensation de plus de 12 Mds d'euros d'exonérations pour financer d'autres politiques publiques, et des excédents pré-affectés par une prévision trop optimiste des futurs équilibres budgétaires.** Pour rappel, les cotisations versées par les cadres représentent entre 30 et 42% du total des cotisations perçues par l'Unédic, alors qu'ils font partie de la catégorie socio-professionnelle qui connaît le moins de périodes de chômage.

La CGT dénonce fermement cette énième réforme de l'assurance chômage

A l'issue des négociations, les organisations patronales MEDEF - CPME - U2P, rejointes par les syndicats de salariés CFTD - CFTC - FO ont décidé de signer ce projet régressif qui supprime **entre 3 et 6 mois et demi de droits d'indemnisations chômage** pour les signataires d'une rupture conventionnelle individuelle. Pour la CGT, c'est non. Les économies ne peuvent pas continuer de se faire sur le dos des travailleurs !

La CGT et son Ugict ont porté lors de ces négociations les propositions suivantes :

- Rendre la rupture conventionnelle moins avantageuse pour les employeurs et mieux indemnisée pour les salariés, avec une hausse sensible de l'indemnité légale (plancher) de rupture conventionnelle ;
- Accroître les cotisations patronales sur l'indemnité de RC selon la taille des entreprises et mettre fin à toute exonération pour les entreprises de plus de 50 salariés ;
- De créer un mécanisme de malus sur la RC dans tous les secteurs professionnels qui usent et abusent de ce dispositif de rupture du CDI au-delà d'un seuil d'acceptabilité ;
- De relever le plafond de cotisations à la sécurité sociale de 4 à 8 points sur les très hauts revenus.

RÉFORME DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE : UN RECUL INACCEPTABLE

Le temps partiel pour raison thérapeutique, amélioré en 2021, permet aux agents publics de continuer à travailler ou de reprendre progressivement leur activité lorsque leur état de santé est fragilisé. Ce droit, obtenu à l'issue d'un dialogue social exigeant, est devenu un outil indispensable pour prévenir les ruptures professionnelles et protéger la santé de milliers de personnels, en particulier des femmes occupant des métiers pénibles.

Aujourd'hui, le gouvernement envisage une réforme qui reviendrait à **réduire l'accès à ce dispositif et à affaiblir les droits des agents malades**. Sous couvert de « concertation », les documents présentés lors des groupes de travail montrent clairement une volonté de restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique et affaiblir sa portée, sans aucun bilan sérieux ni analyse des causes réelles du recours au temps partiel thérapeutique.

Les pistes présentées sont inacceptables :

- Instauration d'un délai maximal de 30 jours à compter de la demande pour accorder le temps partiel thérapeutique ouvrant la porte à des refus ou à des remises en cause de la prescription médicale initiale.
- Entretien préalable obligatoire au motif d'organiser la continuité du service, entre l'agent et l'employeur public, source de pressions et de dérives visant à, par exemple, dissuader les agents de recourir à leur droit.
- Impact sur les conditions de reconstitution des droits pour bénéficier d'une nouvelle autorisation de temps partiel thérapeutique.
- Impact aussi sur la durée de reconstitution des droits à congé de longue maladie notamment dont le décompte serait désormais au prorata de la quotité de temps travaillé pour les agents placés en temps partiel thérapeutique.

Ce dispositif est largement mobilisé par les femmes qui représentent 64 % des agents publics. Toutes les organisations syndicales ont souligné en outre que les femmes paieraient un lourd tribut, de la même manière qu'elles sont frappées plus durement par la baisse de 10 % de la rémunération en arrêt maladie !

Alors même qu'un accord égalité professionnelle est en cours de négociation, un tel recul est incompréhensible et contraire aux discours du gouvernement sur la protection de la santé des agents publics et de l'égalité professionnelle.

Aucun recul des droits en matière de santé au travail n'est acceptable ni négociable !



Derrière le rideau de fer*

Devoir de mémoire

09 mars 1934 : naissance de Youri Gagarine

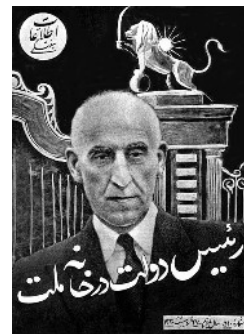
Il fut le premier homme à avoir fait un vol dans l'espace.

28 mars 1939 : fin de la guerre d'Espagne

Fin de la guerre civile en Espagne avec l'entrée des troupes franquistes à Madrid.

20 mars 1951 : nationalisation du pétrole iranien

Le parlement iranien a adopté un projet de loi présenté par le Premier ministre du pays, Mohammad Mosaddeq, visant à nationaliser l'industrie pétrolière iranienne. Cette initiative a mis fin à la domination britannique de quatre décennies sur l'industrie pétrolière iranienne. 75 ans après, les américains bombardent le pays pour son...pétrole



05 mars 1953 : décès de Joseph Vissarionovitch Staline

Il sera remplacé à la tête du pays par Nikita Khrouchtchev.

« Nous avons des ennemis intérieurs. Nous avons des ennemis extérieurs. N'oublions pas cela, camarades, pas une minute » J. Staline

17 mars 1954 : Emmaüs

L'abbé Pierre fonde officiellement l'association Emmaüs.



05 mars 1960 : mythique !

Le photographe cubain Alberto Korda prend la mythique photo de Che Guevara, photo qui deviendra un symbole.

18 mars 1965 : Voskhod 2

Alexei Leonov (URSS) effectue la première sortie dans l'espace, hors d'un vaisseau Spatial.



07 mars 1966 : US go home !

Le général de Gaulle annonce le retrait de la France de la structure militaire de l'OTAN.



02 mars 1969 : Concorde

Le Concorde, deuxième avion civil supersonique après le Tupolev Tu-144, effectue son premier vol à Toulouse.



19 mars 2011 : intervention militaire en Libye

L'OTAN a effectué une intervention militaire directe en Libye. Cela a été fait en contournant la résolution 1973 du conseil de sécurité des Nations Unies et en violation des principes fondamentaux du droit international.

SE SYNDIQUER !

NOM :

PRÉNOM :

MEL :

Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre



cgt

* Exonération de responsabilité : les opinions exprimées et les dessins sélectionnés dans cette lettre ne peuvent être considérés comme émanant du syndicat national. Ils n'engagent que la responsabilité de la section locale auboise.

Derrière le rideau de fer* special conflit

AVERTISSEMENT

Le 28 février 2026, Trump a une nouvelle fois agit au mépris de toutes les règles internationales qui ont façonné l'histoire des relations internationales. Arrogance et cynisme sont les deux mamelles d'un Etat parasitaire auquel se soumettent les nations occidentales.

Le mois de mars a montré que les occidentaux n'avaient plus de diplomatie. En acceptant Gaza et déniaient le droit à un Etat souverain de répondre à une agression militaire unilatérale, ils ont acté leur disparition des affaires du monde. Les délires messianistes d'agresseurs décomplexés ont eu raison d'une diplomatie soumise aux seuls intérêts des institutions financières.

Nous publions le texte de nos camarades du média « UnitéCGT » qui portent un regard internationaliste et la solidarité de classe tels que nous le concevons. On ne peut pas comprendre ce texte si on n'est pas attaché aux trois piliers que sont la lutte des classes, la lutte de masse et la solidarité internationale...

Solidarité avec les peuples de la région face à l'agression impérialiste et sioniste !

Six mois après la « guerre des 12 jours », le régime sioniste de Tel Aviv et les États-Unis ont engagé depuis le 28 février une nouvelle guerre d'agression impérialiste contre l'Iran.

L'armée israélienne a, en parallèle, lancé une offensive militaire de grande ampleur contre le Liban. Des crimes de guerre ont déjà été commis par Israël et les États-Unis ; plusieurs milliers de personnes ont déjà perdu la vie, dont des centaines d'enfants iraniens et libanais.

A la guerre, devenue régionale du fait de la présence de dizaines de bases militaires américaines, s'ajoute également une perturbation majeure des flux économiques, notamment d'hydrocarbures : le monde entre en récession et s'apprête à subir les multiples chocs engendrés par l'agression et la résistance iranienne.

L'objectif des impérialismes occidentaux est de soumettre les peuples de la région, déjà meurtrie par l'invasion de l'Irak en 2003, la guerre civile imposée au peuple syrien, le génocide en Palestine.

Cet objectif ne peut être accompli sans la destruction de l'Iran, perçu à juste titre et malgré les contradictions de son gouvernement, comme l'obstacle majeur à la colonisation finale de la Palestine par Israël et à la domination totale d'Israël et des États-Unis dans la région.

A ce stade du conflit, nous considérons que « tout est possible » : de la tentative d'invasion/occupation de terres iraniennes pour contrôler le détroit stratégique d'Ormuz à l'utilisation de la bombe atomique pour forcer Téhéran à la capitulation.

La France, dans ce contexte, joue un jeu dangereux : aux côtés des pétromonarchies obscurantistes, des États-Unis et de l'État génocidaire d'Israël, Macron promet une action défensive et déploie 40% des capacités militaires françaises en direction de la zone de conflits. Par ce parti pris, le gouvernement français met en danger nos soldats et l'ensemble des populations.

Affirmons partout cette triple nécessité :

- 1) Plus un seul soldat français hors de France ;
- 2) Sortie et rupture des alliances impérialistes OTAN, UE, OMC...
- 3) Désengageons notre pays de toutes les guerres impérialistes

Plus que jamais, nous sommes aux côtés des peuples en luttés pour leur autodétermination, avec leurs organisations sociales, syndicales, progressistes et révolutionnaires.

Renforçons notre solidarité avec le peuple iranien et avec tous les peuples victimes de la barbarie impérialiste !

Construisons une Coalition ouvrière contre la guerre : exigeons la fin des agressions impérialistes et du Génocide en Palestine occupée, ainsi que la fin des sanctions qui étranglent le peuple iranien ! (NDLR blocus imposé par les états-uniens depuis 47 ans ; 69 ans pour Cuba!)